



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjointes au Maire.
MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 328

Mise à disposition au profit du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de trois salles de classe à l'école élémentaire Saint Jean I.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de Corse est un acteur privilégié de la Formation Professionnelle Continue. Les formations proposées ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires de mener à bien une formation diplômante, dans une perspective d'insertion professionnelle.

Afin de permettre au CNAM de Corse de poursuivre ces actions dans de bonnes conditions, la Ville d'Ajaccio souhaite contribuer à l'accueil des publics concernés (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants...), en mettant à disposition, contre une rétribution financière de 1500€, trois salles de classe situées dans l'école élémentaire Saint Jean I.

L'ensemble des dispositions est énoncé dans une convention.

IL EST DEMANDE au CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de Corse une convention de mise à disposition de locaux communaux (trois salles de classe) à l'école élémentaire Saint Jean I.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, Adjoint au maire,
Et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 novembre 2013.

**DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

la mise à disposition au profit du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de trois salles de classe à l'école élémentaire Saint Jean I.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer ladite convention de mise à disposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Simon Renucci
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013_328-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013